

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE de BEURLAY**

~~~~~  
**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 22 janvier 2018**

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2018

**Étaient présents :** Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON  
Christelle JARRIGE, Annick MOUHÉ, Magali LABBEY, Stéphane MONCEAU, Serge LEVEILLÉ,  
Liliane ANDRE

**Absents excusés :** Philippe MATHIEU, Carolle ROULIN

**Pouvoirs :** Michelle DUMAS PREVOS a donné pouvoir à René BERTON

Mathieu GESLOT a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER

**Absente :** Danièle DOAN VAN,

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibérations :
  - Paiement factures d'investissement
  - Autorisation à M. le Maire à ester en justice
  - Travaux projet nouvelle mairie
  - Remplacement d'un agent
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**PAIEMENT FACTURES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le vote du budget unique 2018 n'interviendra pas avant mi-mars 2018.

Pour cette raison, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à régler les factures sur la section investissement et l'engage à inscrire les crédits nécessaires au compte correspondant :

- DECOLUM (illumination Noël) : pour un montant de 749.76 € TTC
- ISB (Diagnostic Structure Bâtiment communal) : pour un montant de 2 880 € TTC
- BRICO DÉPÔT (armoires salle des fêtes) : pour un montant de 69.90 € TTC
- INTERMARCHÉ (lave-linge) : pour un montant de 299 € TTC
- CCI (étude projet magasin Coop) : pour un montant de 1320 € TTC

**AUTORISATION A M. LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que vu l'affaire qui oppose la commune de BEURLAY à une administrée locataire d'un logement communal, et considérant que le code général des collectivités territoriales dispose qu'en l'absence de délégation consentie au maire, le conseil municipal délibère sur les actions à intenter au nom de la commune (article L 2132-1).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Autorise monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Saintes (17),
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y reportant.

### **TRAVAUX PROJET NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude menée par le CAUE permet de disposer d'une approche de la faisabilité architecturale du transfert de la mairie dans un bâtiment communal vacant (parcelle B621).

Par ailleurs, la commune a fait réaliser un diagnostic de la structure du bâtiment qui a permis de connaître les fragilités des locaux et d'intégrer le renforcement nécessaire des charpentes, sols et murs.

Enfin, le service Energie du Département a présenté une étude comparative sur le type d'énergie utilisable dans le cadre de cette réhabilitation et le choix d'une chaudière bois est privilégié.

Ainsi la commune dispose maintenant d'un projet bien défini avec un budget global d'opération correspondant (stade faisabilité) à hauteur de 562.000€HT soit 674.000€TTC.

Cette opération fera l'objet d'aides tant sur la partie énergétique que sur la réhabilitation en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la réhabilitation du bâtiment situé sur la parcelle B621 en vue d'y transférer les locaux de la mairie et ce, pour un montant d'opération de 562.000€HT soit 674.000€TTC;
- de solliciter les financements auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention ;
- de confier le suivi de l'opération à un mandataire dont la rémunération est intégrée dans l'enveloppe globale ;
- de lancer la consultation en vue de retenir un mandataire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat de mandat.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision sur cette opération concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 50.000€ HT.

### **REMPLACEMENT D'UN AGENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un agent du service technique fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 mars prochain. Une offre d'emploi fait l'objet d'une parution au Centre de Gestion et sur le site du Pôle Emploi. Les candidatures reçues en Mairie seront examinées après la clôture de l'offre.

Une délibération sera prise afin que Monsieur le Maire puisse signer tous les documents se rapportant à ce dossier

### **DETR ET AD'AP**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal l'obligation de mettre aux normes les établissements recevant du public dans le cadre de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) pour la salle des fêtes et la bibliothèque :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier, et les devis estimatifs.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

1°) d'émettre un avis favorable aux travaux à effectuer à la mairie et aux écoles.

Les devis estimatifs retenus, s'élève à : 12 002.71 € HT pour la salle des fêtes et 5 002.38 € HT pour la bibliothèque. Ces sommes sont inscrites au budget 2018.

- 2°) de demander auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. pour les travaux de remise aux normes à la salle des fêtes et la bibliothèque.
- 3°) de s'engager à prendre en charge le montant de la dépense non couvert par la subvention.
- 4°) D'autoriser, monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RIFSEEP**

Monsieur le Maire expose au conseil que le dossier concernant le RIFSEEP pour les agents communaux est en cours d'étude par le Centre de Gestion. Il propose qu'une délibération soit prise à nouveau afin d'être en accord avec le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire explique également que la prime exceptionnelle attribuée aux agents les années précédentes sera rattachée au RIFSEEP dans le cadre du CIA.

### **DEMANDE DE LA MDPH**

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a envoyé un courrier à la Mairie concernant une demande pour une administrée. La commission du CCAS se réunira prochainement afin de donner une suite à ce dossier.

### **LES BOUCLES A VELO :**

Pour s'inscrire aux plans intercommunaux de cheminement, nous devons fournir un relevé des chemins ruraux utilisables pour la randonnée pédestre et cyclable et une délibération communale validée par le comité départemental.

### **TOUR DE TABLE**

#### **Gérard GANDAUBER**

- Je tiens à remercier l'ensemble des conseillers présents ce soir pour avoir assuré le service pendant le repas de la commune du 21 janvier ainsi que leurs conjoints.
- Il est prévu l'enfouissement des réseaux téléphoniques, éclairage public et EDF dans la rue de Verdun lors de la rénovation de la chaussée.
- Le journaliste du journal Sud-Ouest est venu en Mairie pour écrire différents articles sur plusieurs associations de la commune.

#### **Olivier MACAUD**

- Un administré ayant réservé la salle des fêtes pour le mois de mai demande s'il peut utiliser un barbecue pour cuisiner un cochon de lait. Le conseil municipal donne son accord avec les prescriptions suivantes : Installer le barbecue sur le côté ou devant la salle des fêtes et réparer en cas de dégradations.
- Les associations du Jumelage et du Vovinam Vietvodaï ont organisé leurs assemblées générales auxquelles j'ai participé. Tout s'est très bien passé
- Le dossier concernant la ligne téléphonique au club-house est toujours en cours. Cela progresse avec la venue d'un technicien pour évaluer les travaux à faire.
- Vu l'état de la route du Greleau, lors de précipitations, l'eau stagne et fait des dégradations. Il serait bien de prévoir des travaux.

#### **Liliane ANDRE**

- Aurélia NOËL a été contacté par mail afin de prévoir une date pour un concert à l'église.
- L'artiste Cédric HENNION est dans les Alpes pour faire des sculptures sur glace. Il a obtenu un prix. Un vernissage pour la sculpture en bois est en prévision.
- Il faudra prévoir une date pour le cinéma en plein air.
- Les aboiements recommencent dans le village des Sorins. Un arrêté municipal est en vigueur, il sera donné à la Gendarmerie lors de leur intervention pour constater sur place.

### **Christelle JARRIGE**

- Mercredi 17 janvier après-midi, je suis allée avec Gaëlle DALAIS au local « jeunes » de Beurley pour partager la galette des rois avec les personnes présentes pour les remercier du travail de peinture des grilles de l'école. Cela a été très apprécié par l'ensemble des convives.
- Le Jumelage a organisé son assemblée générale. Le bureau a été renouvelé.
- Le bulletin bimestriel est en cours de rédaction
- Le budget de la bibliothèque n'a pas été dépensé entièrement en 2017 pour cause d'animation non réalisée. Cette somme sera donc reportée sur le budget 2018. Une animation est prévue à la salle associative le 2 mars prochain.
- Les eaux pluviales des riverains de la rue de la Barrière sont déversées sur la voie publique ce qui crée des dégradations en cas de longue période de pluie.

### **Stéphane MONCEAU**

- Je propose, aux beaux jours, de faire un tour de la commune pour voir l'état des chemins et faire des réparations sur ceux qui en ont besoin.
- En accord avec les artisans, j'autoriserai un stockage de gravats chez moi dans le but de les utiliser pour réparer les chemins.

### **Gaëlle DALAIS**

- Des devis sont en attente pour le revêtement de sol de l'école.
- Je propose de prévoir au budget un aspirateur pour l'école.
- Je remercie aussi les personnes présentes au repas communal du 21 janvier, aussi bien les élus et conjoints que les convives.

### **Serge LEVEILLE**

- En ce qui concerne les nouveaux arrivants sur la commune, viennent-ils tous se déclarer ? On ne voit pas tout le monde en Mairie.

### **René BERTON**

- Il est encore constaté que des camions viennent vider leur terre et autres déchets dans les chemins de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 00h00.